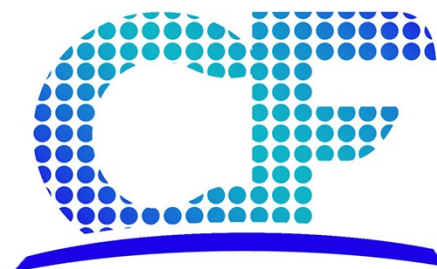


# COMPLEANCE FORMATION

SIRET : 88211264200013  
Code APE : 8559A  
Numéro de formateur 93131822013  
auprès du préfet de la région PACA



## VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

*La VAE vous permet d'obtenir une certification (diplôme, CQP, titre professionnel) grâce à votre expérience.*

Tout savoir sur la VAE : [cliquez ici](#)

Cette certification professionnelle doit être enregistrée au *Répertoire national des certifications professionnelles* (RNCP). La VAE ne permet pas de valider toutes les certifications.

Toute personne ayant exercé une activité professionnelle d'une durée d'un an (en continu ou non) soit 1 607 heures, peut bénéficier de la validation des acquis de l'expérience (VAE). Son expérience lui permet d'obtenir une certification (diplôme, titre professionnel) afin d'évoluer professionnellement.

L'expérience doit être en rapport avec la certification visée.

Les expériences prises en compte sont :

- o les activités professionnelles salariées ou non
- o le bénévolat ou le volontariat
- o les activités inscrites sur la liste des sportifs de haut niveau
- o les responsabilités syndicales, les mandats électoraux locaux ou d'une fonction électorale locale
- o la participation à des activités d'économie solidaire, si vous êtes accueilli et accompagné par un organisme assurant l'accueil et l'hébergement de personnes en difficultés.

La durée des activités réalisées en formation initiale ou continue doit représenter moins de la moitié des activités prises en compte.

## Les étapes :

### Première étape - Constituer et déposer son dossier de recevabilité

Ce dossier se compose des pièces suivantes :

- Documents justifiant la durée des activités exercées par le candidat
- Attestations justifiant la durée des formations (initiale ou continue) réalisées en situation de travail
- Certifications ou parties de certifications obtenues
- Documents spécifiques réclamés par l'organisme de certification
- Formulaire de candidature Cerfa n°12818\*02 complété et signé

Notice pour compléter le Cerfa : [Cliquez ici](#)

A compter de la notification de recevabilité, le candidat dispose de 3 ans pour valider sa VAE.

Pour les diplômés de l'éducation Nationale vous devrez en premier lieu contacter le DAVA pour une réunion d'information obligatoire (ou le CAVA selon les régions).

### Seconde étape - Rédaction du livret technique ou livret 2

Le livret doit contenir la description de vos aptitudes à valider les compétences, les connaissances mises en œuvre pendant votre activité, et éventuellement les formations complémentaires dont vous avez bénéficié.

Vous devez adresser ce dossier à l'organisme certificateur par voie dématérialisée accompagné de l'attestation de recevabilité.

### Troisième étape - Évaluation par le jury

Il est composé d'au moins 25 % de professionnels et vérifie que vos acquis correspondent aux aptitudes, aux connaissances et aux compétences du diplôme que vous souhaitez obtenir.

La Validation peut être totale, partielle ou refusée. La certification ou les blocs de compétences validés sont acquis à vie.

Les DAVA ou CAVA assurent un entretien post jury qu'il vous appartient de demander.

## L'accompagnement

L'objectif de l'accompagnement à la VAE est de préparer le dossier technique ou livret 2 qui servira de support à l'examen et de vous préparer à défendre votre dossier devant le jury.

Pour cela l'accompagnatrice ne délivre à aucun moment les connaissances professionnelles prouvant les compétences du candidat, mais peut lui suggérer d'effectuer une formation complémentaire si nécessaire.

La rédaction du livret 2 nécessite une motivation, une implication et un travail importants de la part du candidat. Le temps de travail personnel en dehors de l'accompagnement représente une demi-journée par semaine sur une période de 3 mois au minimum.

L'accompagnement par un organisme du choix du candidat n'est pas obligatoire mais fortement recommandé.

## Objectifs pédagogiques

- Mettre en évidence ses compétences professionnelles à partir d'une expérience.
- Formaliser et verbaliser sa pratique en décrivant des situations de travail à l'écrit et à l'oral.
- Préparer l'entretien avec le jury de certification.
- Mettre en évidence sa posture professionnelle : autonomie, organisation, communication, anticipation et convivialité.
- Développer des compétences descriptives, analytiques, réflexives.
- S'auto-questionner, s'auto-expliciter, s'auto-informer, donner du sens à son action, se remettre en question, s'auto-valoriser.

## Moyens

- Référentiel de la certification visée
- Livret technique ou livret 2
- Ordinateur
- Connexion internet
- Caméra et micro
- Mails pour la relecture du dossier au fil de son avancement

## Méthode

- Méthode expositive visant à dispenser les connaissances sur le dispositif de la VAE et la méthode de rédaction
- Entretien d'explicitation pour aider le candidat à restituer son expérience professionnelle tout d'abord à l'oral puis à l'écrit.
- Questionnement écrit après relecture du dossier sur les parties qui le nécessitent aussi souvent que le candidat renvoie son dossier enrichi à l'accompagnatrice pendant l'accompagnement.

### Public :

L'accompagnement est proposé pour les certifications de niveaux 3 à 6 soit du CAP à Bac + 4

### Pré-requis :

Détenir l'attestation de recevabilité par le certificateur concerné.

### Tarif :

2 500 € net de taxe, financement par le CPF, les OPCO ou financement personnel.

### Durée :

24 heures échelonnées sur 8 ateliers de 3 heures via Skype ou Zoom.

La durée totale varie entre 3 et 6 mois à raison de 3 heures de travail par semaine.

### Délai d'accès :

Nous nous engageons à démarrer sous 3 semaines au plus tard, les dates seront à convenir ensemble.

## Programme

### Ateliers 1 : 2 heures

- Présentation du cadre, du contenu et du programme de la VAE, du rôle de l'accompagnateur
- Identifier le rôle et les limites d'intervention de l'accompagnateur
- Confirmer l'engagement du bénéficiaire dans la démarche
- Repérer le parcours du professionnel et les formations réalisées
- Rapprocher les expériences du référentiel de la certification concernée
- S'approprier les notions de compétence, aptitude, indices, savoir, savoir faire
- S'approprier les différentes parties du livret 2

### Ateliers 2/3/4/5/6/7 : 19 heures

- Dégager les champs d'activités et de compétences tels que décrits dans le référentiel
- Élaborer une méthode de rédaction pour la description des activités

### Atelier 8 : 3 heures

- Simulation de l'entretien avec le jury

## Accompagnement :

- Réponse aux questions entre les séances par mail et téléphone.
- Échanges par mail pour explicitation des activités au fil de la rédaction du livret.

### Suivi post formation

- Questionnaire de satisfaction envoyé quelques jours après la formation.
- Questionnaire de suivi 6 mois après l'accompagnement.

### Évaluation de la formation

- Une attestation de fin de formation vous sera remise en fin de formation.
- Passage devant un jury assermenté à l'issue de l'accompagnement

## Confidentialité

Compléance Formation garantie la stricte confidentialité de tout document, test, synthèse, utilisés dans le cadre de votre VAE.

## Accessibilité aux personnes handicapées

Les personnes en situation de handicap physique peuvent tout à fait réaliser une VAE en distanciel dès lors qu'elles sont en capacité d'utiliser un ordinateur de manière autonome.

En revanche, l'accompagnement n'est a priori pas accessible aux personnes malentendantes ou malvoyantes.